

SOMMAIRE

1. Edito
2. Loto 2014
3. Dons Croisés
4. Cœur CARMAT
5. Lettre Ouverte
6. Ass. Générale
7. Appel Candidats
8. Soutien

**1. Editorial Novembre 2014**

2014 s'achève bientôt, mais hélas, la crise perdure, les misères et les difficultés ne cessent de s'accroître. Face à cette situation difficile l'attitude la plus fréquente est de se replier sur soi-même.

Réaction logique mais contraire au principe : « l'UNION fait la FORCE ». Les DONS d'ORGANES subissent de plein fouet ces comportements : un nombre toujours croissant de demandes pour une insuffisance d'organes disponibles.

Confrontés à des situations inhumaines certaines familles essaient de trouver d'éventuelles solutions en alertant les médias. Il est hélas difficile voire impossible de trouver un cœur ou un autre organe vital par ce procédé.

Alerter le plus de personnes (c'est le rôle de FRANCE ADOT depuis de nombreuses années) est une nécessité pour (espérons-le) faire baisser le nombre de refus. 1/3 des personnes pouvant être prélevées ne l'est pas à cause de ces refus.

Souhaitons une prise de conscience de ces problèmes humains et vitaux en 2015.

Président de France ADOT 21

2. Loto 2014**LOTO GOURMAND****SAMEDI 13 DECEMBRE 2014**

Début des jeux à 19h30

BRAZEY EN PLAINE

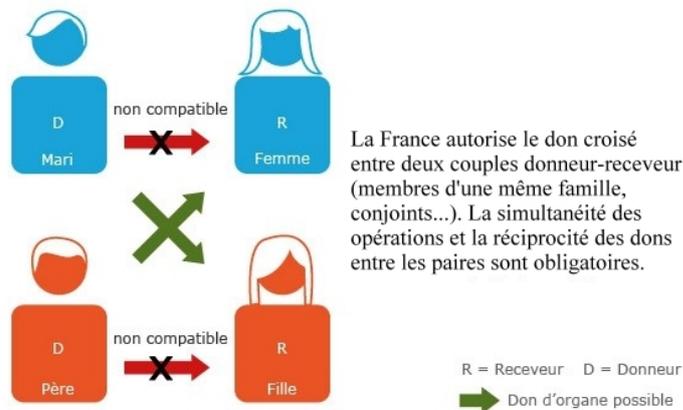
Salle des fêtes

Venez nous retrouver nombreux

3. DONNÉS CROISÉS, UN AN APRÈS

Rappel des principes

Une personne en attente d'une greffe de rein a parmi ses proches une personne prête à lui donner un rein, mais ce donneur potentiel n'est pas compatible avec le receveur. Toutefois, ce donneur serait prêt à faire don de son rein à un autre malade compatible se trouvant dans la même situation et vice versa.



Prenons deux paires A et B, constituées d'un donneur et d'un receveur. Le donneur de la paire A est compatible avec le receveur de la paire B et accepte de lui donner un rein et, parallèlement et dans le même temps, le donneur de la paire B accepte de faire don d'un rein au receveur de la paire A.

Qu'en est-il un an après le début de la mise en œuvre ?

Le 12 octobre 2013, lors du Congrès de FRANCE ADOT à Strasbourg, le représentant de l'Agence de la biomédecine nous avait expliqué que les appariements de paires pourraient débuter dès qu'une cinquantaine serait recensée. On espérait pouvoir faire les premières greffes avant la fin de l'année. À notre congrès de Clermont Ferrand le 11 octobre 2014, nous avons appris que malgré le faible nombre de paires inscrites l'Agence de la biomédecine avait décidé de faire les premiers appariements :

- en 2013, 10 paires inscrites ont permis de réaliser 2 greffes
- en avril 2014, 23 paires inscrites ont permis de faire 4 greffes
- en juillet 2014, 21 paires étaient inscrites, mais aucun appariement n'était possible

Les principes qui gouvernent le don d'organes, bénévolat, anonymat et gratuité, sont respectés : le juge du tribunal de grande instance veille à leur application rigoureuse.

Cette nouvelle technique, qui devrait permettre de greffer un plus grand nombre de patients en attente, est encore mal connue : seulement 6 greffes la première année, mais devrait se développer progressivement.

H. Bonnavaud

4. CŒUR CARMAT

DE LA GREFFE CARDIAQUE AU CŒUR ARTIFICIEL

La transplantation cardiaque est un traitement d'une efficacité extraordinaire. Il faut rappeler que, sans elle, la moitié des patients malades du cœur auraient moins d'un an à survivre.

Généralement, la greffe d'un cœur est envisagée dans trois types de cas :

-En premier lieu, en cas de lésions cardiaques irréversibles entraînant des crises cardiaques graves (infarctus du myocarde).

-Deuxième cas : des lésions aux cellules musculaires (cardiomyopathie) empêchent le cœur de se contracter normalement.

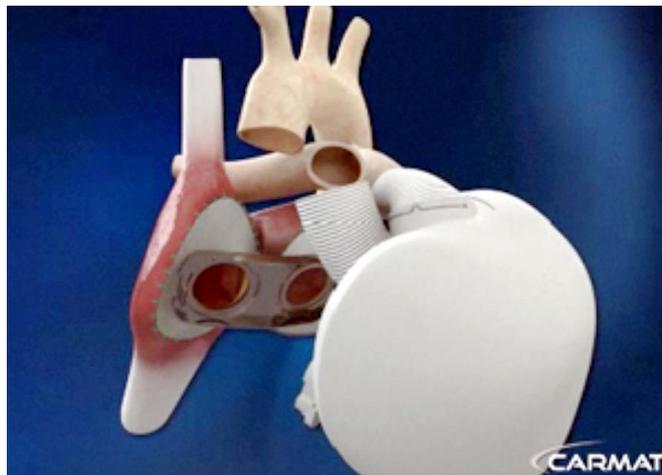
Et plus rarement, en cas de cardiopathies congénitales qui se caractérisent par des problèmes structuraux présents dès la naissance.

La transplantation cardiaque est devenue une opération courante, mais elle reste complexe et à risque à cause des complications diverses survenant pendant ou après l'intervention.

Une équipe de médecins et professionnels de la santé évalue d'abord les patients susceptibles de pouvoir bénéficier d'une greffe afin de faire une sélection. Après avoir établi son admissibilité, le nom du patient est ajouté à la liste d'attente nationale. Les malades cardiaques sont classés par ordre de priorité, selon la gravité de leur cas. Il leur faut attendre alors la disponibilité d'un greffon qui soit compatible. Le don d'organes est évidemment essentiel pour qu'un nombre accru de personnes cardiaques puissent obtenir une deuxième chance.

(Certaines études erronées estimaient qu'une greffe d'un coeur de l'autre sexe réduisait les chances de survie après l'opération. Cette théorie est totalement fautive puisque la réussite d'une transplantation cardiaque dépend essentiellement de la proximité de taille entre le coeur retiré et le coeur reçu (étude menée aux USA sur 31 000 malades greffés). En effet, le coeur d'une personne adapte le débit sanguin aux besoins du corps ; si l'organe greffé est trop petit, la survie du receveur est compromise. Il est fréquent qu'un coeur de femme soit plus petit que celui d'un homme, et actuellement, c'est uniquement pour cette raison que trois hommes sur dix reçoivent un coeur féminin. L'estimation de la taille du coeur à greffer est essentielle ; elle est affinée selon divers critères afin de mieux déterminer quel sera le patient le plus compatible avec l'organe à transplanter. Ces estimations devraient améliorer les taux de réussite des greffes cardiaques.)

Dans le monde, 20 millions de personnes souffrent d'insuffisance cardiaque et le nombre de greffons humains est totalement inadapté à la situation. C'est pourquoi des espoirs considérables se portent sur le coeur artificiel (de la société française CARMAT).



Après la première mondiale en décembre 2013 et le décès du patient ayant bénéficié de cette prouesse technique, l'espoir puis la déception ont été considérables. Alors, la mort du premier porteur d'un coeur artificiel est-elle un échec ? Non ! Elle est un progrès pour la médecine car la science avance à petits pas. La première transplantation cardiaque par le professeur Barnard au Cap avait tenu 18 jours et la recherche s'est poursuivie malgré cet échec ; la ténacité des chercheurs et des médecins a permis les progrès nécessaires pour que la greffe cardiaque soit aujourd'hui une opération usuelle.

Claude DANY avait 76 ans et théoriquement la greffe était devenue impossible pour lui, comme pour tous les malades au-delà de 65 ans. Mais il a accepté le risque de cette expérience inédite car il se savait condamné par la maladie. «Il a donné sa vie en espérant la sauver et en espérant en sauver beaucoup d'autres.» (son fils Eric) Durant les trois semaines qui ont suivi l'opération, M.Dany avait retrouvé ses forces ; les médecins étaient surpris qu'il puisse aller aussi bien. Et puis son état s'est brutalement dégradé, il a du subir une nouvelle intervention mais il n'est jamais sorti de réanimation. Cette transplantation d'un coeur artificiel, en dépit du décès du patient peut être considéré comme un succès et cet homme a participé à la progression de la médecine.

Nous avons appris, en septembre 2014, qu' une deuxième greffe identique avait été tentée le 5/8 ; les médecins n'ont rien laissé filtrer jusqu'au 22 octobre où le docteur DUVEAU a fait savoir que le patient allait bien, signe très positif puisque le greffé a dépassé la durée de survie (74 jours) de M.Dany. Quelle que soit l'issue de cette tentative, ce sera forcément une grande avancée pour la médecine.

Deux autres transplantations d'un coeur artificiel sont déjà programmées et les malades sont en cours de recrutement. La société CARMAT envisage une vingtaine de greffes supplémentaires dès que seront connus les résultats des études faites après les deux essais déjà réalisés.

7. APPEL A CANDIDATURE

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45

Le don d'organes ? Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (près de 30% en moyenne au niveau national) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour la sensibilisation et l'information du public, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, un minimum de 10 euros, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration de FRANCE ADOT 21

8. SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à :

FRANCE ADOT 21
2 rue des corroyeurs, boîte B8
21000 DIJON

€

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2015 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2014

* sauf modifications du calcul des impôts

REVIVRE



est la seule revue traitant le don
d'organes et de tissus humains

La formule d'abonnement évolue à partir du 1er janvier 2014, à savoir :

4 parutions par an + 1 numéro spécial (gratuit)

Pour résumer :

Aujourd'hui : 6 numéros à 6,20 € = 37,20 €

2014 : **4 numéros** à 6,20 € = **24,80 €** + **1 numéro spécial GRATUIT**

~~6 numéros~~

~~37,20 €~~

5 numéros

24,80 €



www.france-adot.org

OUI au Don
D'ORGANES
De TISSUS
et De MOELLE
OSSEUSE !

Elle a les yeux
de sa mère,
le sourire
de son père,

et un Coeur
greffé...



**FRANCE
ADOT** 21



**FRANCE
ADOT**

Fédération des Associations
pour le Don d'Organes
et de Tissus humains
B.P. 35 - 75462 PARIS Cedex 10

www.france-adot.org